

## Délibération n°2025-06-17-10-CA

Relatif à la création d'un diplôme en partenariat international à la Facultés des Arts, lettres, langues et sciences humaines à compter de l'année universitaire 2025 / 2026

### Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,

**Vu** l'avis n°2025/06/05-07 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 5 juin 2025,

**Considérant** la demande de création d'un diplôme en partenariat international par la Faculté des Arts, lettres, langues et sciences humaines à compter de l'année universitaire 2025 / 2026,

**Considérant** que ce diplôme s'inscrira au sein de la mention « Etudes européennes et internationales », parcours « Coopération euroméditerranéenne »,

**Considérant** la renommée des universités européennes partenaires,

**Considérant** que ce partenariat permet l'obtention d'un double diplôme,

**Considérant** le caractère favorable de l'avis n°2025/06/05-07 de la Commission de la formation et de la vie universitaire précité,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique :**

**APPROUVE** la création du diplôme en partenariat international à la Facultés des Arts, lettres, langues et sciences humaines, Master mention « Etudes européennes et internationales », parcours « Coopération euroméditerranéenne, à compter de l'année universitaire 2025 / 2026.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,  
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le :

24 JUIN 2025

Transmise au Recteur de la région académique le :

24 JUIN 2025

